

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : MC DES BUTTES DE BEAUREGARD

N° d'épreuve FFM : 584

E-mail : ardennes.plomberiechauffage@orange.fr

Date : 11/06/2023

Téléphone : 0324541157

Lieu : TAILLETTE

Organisateur technique : DARDENNES BRUNO

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE DIDIER	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	DANEL LUDOVIC	Licence : 069748
Membre du Jury	HUET GUY	Licence : 424456
Membre du Jury	HUET CHARLINE	Licence : 424454
Commissaire technique responsable	HAZART Frédéric	Licence : 106204
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER MORGANE	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50CC	6	9	50	25
CHAMPIONNAT 85	9	15	85cc 2T, 150cc 4T	25
LIGUE 125	13		125cc 2T	45
LIGUE 250/450	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	45 (13*/15* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T)
TROPHEE 250/450	15		144cc 2T à 450cc 4T	45
TROPHEE VETERANS	40		125cc 2T à 450cc 4T	45
TROPHEE FEMININ	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	45 (13*/15* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T)
MOTO ANCIENNE	15		125/250/450/500	45

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DELEBOIS ERIC**
 Nombre de secouristes **10**
 Hôpital le plus proche **CHARLEVILLE-MEZIERES**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site **MC BUTTES DE BEAUREGARD**
 Adresse **08230 TAILLETTE**

Caractéristiques :
 Longueur du circuit **1450**
 Largeur minimum de la piste **6**
 Largeur de la grille **40**
 Longueur de la ligne droite de départ **120**
 Nombre d'OCP* **25**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **44**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **01/04/2023**

ASSOCIATION MOTOCYCLISTE
 DES BUTTES DE BEAUREGARD
 08230 TAILLETTE

VISA DE LA LIGUE

DATE: **19/05/2023**

P.O. **Michel COSTITCH**

LIGUE MOTO GRAND EST
 Maison Régionale des Sports
 18, Rue du Moulin
 54510 TOMBLAINE
 Tél : 03 83 18 87 68

VISA DE LA FFM

DATE: **26/05/2023**

NUMÉRO: **23/0534**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org